

la Maison, ni de ceux qui ont été annexés par conquête, mariage & bienfiance, sous les Regnes des trois Ferdinands, Maximilien II. Rodolphe II. Mathias, Leopold & Joseph, qui par leur habileté ont changé la constitution des Royaumes électifs en patrimoine hereditaire; non contents, dis-je, de tous ces avantages, ont prétendu encore renverser, en faveur de leur Maison, la regle ordinaire des Royaumes hereditaires pour les faire passer de la ligne directe dans la ligne collaterale. En sorte que tout ce qui peut servir à augmenter la puissance d'un Prince de la Maison d'Autriche, est loisible & permis: Les anciennes Loix, ni les Regles ordinaires ne sont plus d'aucun usage dans l'Europe, s'ils se trouvent contraires aux vastes desseins de cette Maison. Les Etats électifs deviennent hereditaires, & ceux qui ont été de tous tems hereditaires ne doivent plus suivre cette regle au moment qu'elle se trouve contraire, ou opposée à l'acroissement de l'Auguste Maison d'Autriche.

Lors qu'on a vû que le droit du sang, les loix des Etats, les dispositions testamentaires, le consentement & les vœux des peuples mettoient legitiment la Couronne d'Espagne sur la tête d'un Prince qui n'étoit pas de la Maison d'Autriche; il a fallu armer toute l'Europe, sous prétexte d'établir un juste équilibre de puissance entre les deux Maisons Rivales; On a combattu environ douze ans pour parvenir à ce but: On a saccagé des Villes & des Provinces: On a teint la terre de toutes les parties de l'Europe du sang Chrétien; On a ruiné une
infinité